

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du Conseil privé (BCP). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du BCP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du BCP concorde avec ces états financiers.

Il incombe également à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du personnel du BCP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et les résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés dans l'annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne du Bureau du Conseil privé sont examinées par le travail du personnel de vérification interne, qui effectue des vérifications périodiques de différents secteurs des activités du Bureau du Conseil privé, et par le Comité ministériel de vérification, qui supervise les responsabilités de la direction quant au maintien de systèmes de contrôle adéquats et à la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au greffier du Conseil privé.

Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Ian Shugart
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Matthew Shea
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
23 septembre 2020

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)

2020

2019

Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4)	25 820	48 547
Indemnités de vacances et congés compensatoires	11 053	10 361
Avantages sociaux futurs (note 5b)	4 264	3 775

Total des passifs

41 137

62 683

Actifs

Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor	21 203	45 098
Débiteurs et avances (note 6)	7 377	5 727

Total des actifs financiers nets

28 580

50 825

Dette nette ministérielle

12 557

11 858

Actifs non financiers

Charges payées d'avance	1 212	949
Stocks (note 7)	344	167
Immobilisations corporelles (note 8)	21 371	18 740

Total des actifs non financiers

22 927

19 856

Situation financière nette ministérielle

10 370

7 998

Obligations contractuelles (note 9)

Passif éventuel (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ian Shugart

Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Matthew Shea

Dirigeant principal des finances

Ottawa (Ontario)
23 septembre 2020

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus 2020	2020	2019
Charges			
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	83 547	93 057	127 664
Services internes	114 587	111 074	105 681
Total des charges	198 134	204 131	233 345
Revenus			
Revenus divers	13	15	24
Support aux services internes	1 085	2 094	960
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(3)	(15)	(10)
Total des revenus	1 095	2 094	974
Coût net des activités poursuivies	197 039	202 037	232 371
Coût net de fonctionnement avant les financements et transferts du gouvernement	197 039	202 037	232 371
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		204 764	198 451
Variations des montants à recevoir du Trésor		(23 895)	13 546
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)		23 565	22 741
Transfert de trop-payés		(24)	(27)
Éléments d'immobilisations corporelles transférés (à) / de d'autres ministères gouvernementaux		-	32
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(2 373)	(2 372)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		7 997	5 625
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		10 370	7 997

Information sectorielle (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2020	2019
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(2 373)	(2 372)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	5 024	5 688
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 399)	(1 857)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	13
Gain (Perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles y compris les ajustements	11	3
Ajustements sur les immobilisations corporelles	-	32
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	2 631	3 879
Variation due aux stocks	178	(104)
Variation due aux charges payées d'avance	263	36
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	699	1 439
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	11 858	10 419
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	12 557	11 859

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

2020

2019

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts 202 037 232 371

Éléments n'affectant pas l'encaisse :

Amortissement des immobilisations corporelles (2 399) (1 857)

Gain (Perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles 11 3

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a) (23 565) (22 741)

Transfert de trop-payés 24 27

Variations de l'état de la situation financière :

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances 1 650 (2 730)

Augmentation (diminution) des charges payées d'avance 263 36

Augmentation (diminution) des stocks 178 104

Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et charges à payer 22 728 (11 233)

Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires (692) (1 778)

Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs (489) 756

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement 199 746 192 750

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8) 5 024 5 688

Produits (Pertes) de l'aliénation d'immobilisations corporelles (6) 13

Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations 5 018 5 701

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada 204 764 198 451

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le BCP est un secteur de l'administration publique fédérale comme l'indique la colonne 1 de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre.

Le BCP relève directement du Premier ministre et est dirigé par le greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet, ce dernier étant également chef de la fonction publique. Le BCP a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en fournissant du soutien et des avis professionnels impartiaux au Premier ministre et aux ministres de son portefeuille et au Cabinet. Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégiques et législatifs du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet.

Les commissions d'enquête nommées sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* sont considérées comme des ministères pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et le Premier ministre en est le « ministre désigné » aux termes de cette même loi. Le BCP leur apporte son soutien à l'égard de la gestion financière et administrative. Il y avait une commission d'enquête active en 2019–2020: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Afin d'obtenir son résultat stratégique et des résultats pour la population canadienne, le BCP élabore ses plans et ses priorités en fonction des programmes centraux ci-après :

Servir le premier ministre et son Cabinet

Offrir des analyses, des avis et du soutien au premier ministre et aux ministres du portefeuille, y compris des conseils et des renseignements impartiaux provenant de toute la fonction publique à la suite de consultations et de collaboration avec des sources internationales et nationales des secteurs public et privé. Agir comme secrétariat du Cabinet et de ses comités, ce qui comprend la gestion du système décisionnel du Cabinet, la coordination des propositions de politiques des ministères au Cabinet, des services de calendrier et de soutien pour les rencontres du Cabinet et de ses comités, la progression du programme du gouvernement dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, et la prestation de services administratifs au Cabinet du premier ministre, aux ministres du portefeuille et aux commissions d'enquête. Assurer la direction et le renouvellement de la fonction publique afin de formuler des avis au gouvernement, de mettre en œuvre son programme et d'offrir des services et des résultats pour la population.

Services internes

Les services de soutien internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le BCP est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au BCP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2019-2020. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2019-2020.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le BCP fonctionne à l'aide du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BCP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le BCP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du BCP et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le BCP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- ✓ Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.
- ✓ Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du BCP. Bien que l'on s'attende à ce que le greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du BCP.

(e) Charges

Les charges sont enregistrées sous la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.
- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BCP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du BCP découlant du régime. La responsabilité du BCP relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ :** L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés exigibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 8. Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et de fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(i) Passif éventuel

Les passifs éventuels, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le BCP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du BCP pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires utilisées en cours de l'exercice

(en milliers de dollars)	2020	2019
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	202 037	232 371
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 399)	(1 857)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	11	3
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(23 565)	(22 741)
Augmentation / (diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(692)	(1 779)
Augmentation / (diminution) des avantages sociaux futurs	(489)	755
Augmentation / (diminution) des charges à payer non imputées aux autorités	-	300
Remboursement de charges des exercices antérieurs	4 433	516
Ajustements sur les immobilisations corporelles	-	490
Autre	18	19
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(22 683)	(24 294)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	5 024	5 688
Augmentation / (diminution) des stocks	178	(104)
Augmentation / (diminution) des charges payées d'avance	263	36
Comptes débiteurs et avances	531	579
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	5 996	6 199
Autorisations utilisées en cours d'exercice	185 350	214 275

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2020	2019
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	176 769	217 382
Montants législatifs	16 879	16 612
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	-	(16)
Périmés: Fonctionnement	(8 298)	(19 703)
Autorisations utilisées en cours d'exercice	185 350	214 275

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du BCP :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Créditeurs - autres ministères et organismes	6 425	9 382
Créditeurs - parties externes	18 404	38 374
Total des comptes crédoiteurs	24 829	47 756
Autres charges à payer	991	791
Total des comptes crédoiteurs et des charges à payer	25 820	48 547

5. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite

Les employés du BCP participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 pourcent par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que l'employeur versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modification à *la Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2019-2020 s'élève à 14 929 268 \$ (14 714 661 \$ en 2018-2019). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2018-2019) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2018-2019) les cotisations des employés.

La responsabilité du BCP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés du BCP étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les modifications des obligations au cours de l'année sont les suivantes:

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	3 775	4 531
Charge pour l'exercice	766	(355)
Prestations versées pendant l'exercice	(277)	(401)
Obligation au titre des prestations constituée - fin de l'exercice	4 264	3 775

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du BCP :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Débiteurs - autres ministères et organismes	5 474	3 996
Débiteurs - parties externes	1 732	1 597
Avances aux employés	176	171
Sous-total	7 382	5 764
Provision pour créances douteuses sur les comptes débiteurs des parties externes	5	37
Débiteurs et avances nets	7 377	5 727

7. Stocks

Le tableau ci-dessous présente les détails des stocks du BCP, évalués au coût selon la méthode du coût propre:

(en milliers de dollars)	2020	2019
Équipement et mobilier de bureau	345	167
Total des stocks	345	167

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	de 5 à 15 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Autre matériel	de 10 à 15 ans
Véhicules automobiles	de 3 à 10 ans
Travaux en cours	Une fois en service, selon leur catégorie

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Catégorie d'immobilisations (en milliers de dollars)	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2020	2019
Machines et matériel	60	-	-	-	60	55	3	-	-	58	2	5
Matériel informatique	4 738	259	-	-	4 997	4 026	283	-	-	4 309	688	712
Logiciels informatiques	13 772	-	-	-	13 772	10 117	1 045	-	-	11 162	2 610	3 655
Autre matériel	14 113	30	-	-	14 143	6 714	985	-	-	7 699	6 444	7 399
Véhicules automobiles	606	49	-	156	499	383	83	(31)	132	303	196	223
Travaux en cours – logiciels	455	939	-	-	1 393	-	-	-	-	-	1 393	455
Travaux en cours – autres	6 291	3 747	-	-	10 038	-	-	-	-	-	10 038	6 291
	40 034	5 024	-	156	44 902	21 295	2 399	(31)	132	23 531	21 371	18 740

(1) Les ajustements incluent des travaux en cours qui ont été transférés dans d'autres catégories à la suite de l'achèvement des actifs.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du BCP peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le BCP sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et ultérieurs	Total
Services professionnels et spéciaux	6 171	69	-	-	-	-	6 240
Information	2 621	67	-	-	-	-	2 688
Services de réparation et d'entretien	2 121	14	14	-	-	-	2 149
Location	436	177	143	109	110	-	975
Transports et communications	166	143	143	143	107	-	702
Acquisition de matériel et d'outillage	1 199	-	-	-	-	-	1 199
Services publics, fournitures et approvisionnements	152	-	-	-	-	-	152
Total	12 866	470	300	252	217	-	14 105

10. Passif éventuel

Les éléments de passifs éventuels surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le BCP n'a pas enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour l'exercice fiscal de 2019-2020.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BCP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le BCP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le BCP a conclu une entente avec le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité et le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration, laquelle est incluse dans les revenus de la section b). En outre, au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Installations	13 016	10 145
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	10 549	8 316
Indemnisation des accidentés du travail	-	1
Total	23 565	18 462

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle du BCP. Le coût des services d'infrastructure des technologies de l'information fournis par Services partagés Canada depuis le transfert de responsabilités en novembre 2011 n'est également pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du BCP.

b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2020	2019
Charges	31 442	56 550
Revenus	2 002	75

12. Transferts à un autre ministère

Effectif en date du 20 novembre 2019, le BCP a transféré la responsabilité à l'égard des secteurs du Secrétariat de la jeunesse ainsi que du Secrétariat LGBT2Q au ministère du Patrimoine Canadien en accord avec le décret 2019-1370.

Durant la période de transition, le BCP a continué à administrer les activités transférées de la part de Patrimoine canadien. Le montant des dépenses administrées s'élève à 638 557 \$ et ne sont pas représenté dans ces états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du BCP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux alignements de programme par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Servir le premier ministre et son Cabinet	Services internes	2020	2019
Charges				
Salaires et avantages sociaux	74 914	69,367	144 281	145 032
Services professionnels et spéciaux	3 934	16 631	20 565	33 777
Installations	397	13 016	13 413	13 216
Transports et communications	2 184	2 983	5 167	8 347
Information	8 413	194	8 607	14 989
Acquisition de matériel et d'outillage	168	3 030	3 198	4 703
Services de réparation et d'entretien	10	3 918	3 928	3 624
Amortissement des immobilisations corporelles	94	2 305	2 399	1 857
Location	184	2 065	2 249	1 931
Services publics, fournitures et approvisionnements	315	814	1 129	1 123
Paiement de transfert	1 580	-	1 580	7 431
Autres	864	(3 248)	(2 384)	(2 685)
Total des charges	93 057	111 075	204 132	233 345
Revenus				
Revenus divers	-	15	15	24
Support aux services internes	876	1,219	2,095	960
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(15)	(15)	(10)
Total des revenus	876	1,219	2,095	974
Coût net des activités poursuivies	92 181	109 856	202 037	232 371

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2019-2020 du Bureau du Conseil privé (non audité)

1. Introduction

Le présent document présente le résumé des mesures prises par le Bureau du Conseil privé (BCP) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), notamment en ce qui concerne les renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats des évaluations et les plans d'action connexes.

Les renseignements détaillés sur les autorisations, le mandat et les programmes du BCP se trouvent dans le Plan ministériel et le Rapport ministériel sur le rendement :

<https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/organisation/transparence/depenses-prevues/plan-ministeriel/2020-2021.html>

<https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/services/rapports/resultats-ministeriels/2018-2019.html>

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le BCP dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilité bien établie pour appuyer les mesures d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Le Cadre de contrôle interne en matière de rapports financiers de l'organisme, approuvé par le greffier du Conseil privé, officialise cette structure et comprend les éléments suivants :

- les structures de responsabilisation de l'organisme qui ont trait à la gestion du contrôle interne à l'appui d'une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle interne;
- le cadre de valeurs et d'éthique;
- des communications et de la formation continues sur les obligations en vertu de la loi, les politiques et les procédures pour la saine gestion financière et le contrôle des finances;
- de la surveillance et des mises à jour régulières sur la gestion du contrôle interne ainsi que la remise des résultats des évaluations et des plans d'action connexes à la haute direction de l'organisme et au Comité ministériel de vérification (CMV).

Le CMV est un comité consultatif indépendant et objectif auprès du greffier. Il fournit des conseils au greffier sur le caractère adéquat et le bon fonctionnement des cadres et des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du BCP.

2.2 Ententes de services propres aux états financiers

Le BCP s'en remet à d'autres ministères gouvernementaux pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers selon ce qui suit :

Ententes courantes:

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) administre de façon centralisée le versement des salaires et l'approvisionnement en certains biens et services et fournit des services de gestion des installations;
- Pour le compte de l'employeur, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit à l'organisme les renseignements nécessaires pour calculer les diverses charges à payer et les provisions;
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques au BCP;
- Services partagés Canada (SPC) fournit au BCP des services d'infrastructure de technologie de l'information pour les centres de données et les réseaux. SPC se charge aussi d'acheter et de fournir le matériel informatique et les logiciels pour les appareils sur les lieux de travail du BCP.

Ententes particulières:

- Le SCT procure au BCP une plateforme de système financier SAP pour la consignation et la déclaration de toutes les opérations financières.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2019-2020

Nouveaux contrôles clés ou contrôles ayant fait l'objet de modifications significatives : En raison de la pandémie de COVID-19, certains processus opérationnels ont été modifiés pour demeurer opérationnels et efficaces alors que le personnel responsable travaillait à distance. Les signatures numériques pour les autorisations financières et autres ont été introduites conformément à l'approche définie par le Bureau du contrôleur général afin de permettre au BCP de continuer à fonctionner de manière efficace et efficiente au BCP. Cela a eu des répercussions sur les multiples processus reposant sur l'utilisation des signatures, notamment dans le cas des dépenses, de la délégation de pouvoirs et de l'approvisionnement. Les processus de clôture de fin d'exercice ont été modifiés selon les besoins, car le personnel devait travailler à distance, mais cela n'a pas entraîné de répercussion importante. Les modifications apportées aux processus ainsi remaniés ont été consignées.

Programme de surveillance continue : Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le BCP a terminé l'évaluation ou la réévaluation des contrôles pour les principaux processus présentés à la section 4.1 ci-dessous. Pour la plupart, les contrôles clés qui ont été mis à l'essai ont fonctionné comme prévu, avec les mesures correctives nécessaires pour améliorer les processus dans le cas de la désactivation rapide des pouvoirs délégués après le départ d'un employé, des pratiques de consignation et de vérification pour que les dossiers soient complets, vérifiables et contiennent tous les documents à l'appui requis, et de l'assurance que des données probantes sont disponibles pour démontrer l'achèvement de certaines activités de contrôles clés. Des plans d'action de la direction ont été élaborés pour tenir compte de ces constatations.

Le BCP a également réalisé une évaluation des risques au cours de l'exercice 2019-2020 en utilisant une analyse de l'environnement et des entretiens avec les principaux intervenants. Cette évaluation des risques a mené à la combinaison de certains sous-processus opérationnels (voir la section 4.2) pour rendre la surveillance du CIRF plus efficace et efficiente pour les exercices à venir.

Compte tenu des effets de la COVID-19 sur les processus opérationnels, le BCP a par la suite réévalué les risques liés au CIRF conformément aux directives du Bureau du contrôleur général. Les résultats de l'évaluation des risques ont servi à mettre à jour le plan de surveillance continue axé sur les risques du BCP (voir la section 4.2).

4. Plan d'action ministériel

4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2019-2020

Le BCP a maintenu ses activités continues de surveillance conformément au plan cyclique de l'exercice financier précédent, de la façon suivante :

Plan cyclique de surveillance continue de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	Situation
• Frais de déplacement	Terminé. Des mesures correctives sont prévues.
• Paie	Surveillance des processus de prépaiement terminée. Des mesures correctives sont prévues.
• Délégation des pouvoirs financiers	Terminé. Des mesures correctives sont prévues.
• Comptes débiteurs et dépôts	Terminé. Des mesures correctives ont été prises.
• Autres dépenses de fonctionnement	Non applicable en 2019-2020, car les transactions étaient peu importantes. Ce point sera ajouté à Dépenses de fonctionnement et approvisionnement lors du prochain examen.
• Actif ministériel net (passifs)	Non applicable en 2019-2020, car on a déterminé que ce point serait compris dans Clôture des comptes et rapports lors du prochain examen.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue du BCP pour les trois prochains exercices, présenté dans le tableau ci-dessous, se fonde sur son évaluation annuelle des risques :

Plan cyclique de surveillance continue pour le contrôle interne en matière de rapports financiers			
Principaux types de contrôle	Test cyclique de l'efficacité opérationnelle		
	Exercice 2020-2021	Exercice 2021-2022	Exercice 2022-2023
Contrôles à l'échelle de l'entité			X
Contrôles généraux liés la technologies de l'information	X		
Immobilisations et inventaire	X		
Paie			X
Dépenses de fonctionnement et approvisionnement (Remarque 1)		X	
Délégation des pouvoirs		X	
Passifs		X	
Comptes débiteurs, recettes, liquidités et dépôts			X
Clôture des comptes et rapports (Remarque 2)	X		

Remarque 1 : Comprend plusieurs sous-processus qui étaient auparavant présentés séparément, à savoir les événements, les cartes d'achat, l'accueil, les profils des fournisseurs, les déplacements, les comptes à fins déterminées, les dépenses de fonctionnement et les autres dépenses de fonctionnement.

Remarque 2 : Comprend les comptes à payer à la fin de l'exercice (CAFE), qui étaient auparavant consignés séparément.